

## Retour des séances du conseil devant public

**Magog, le 18 août 2020** – La Ville de Magog souhaite informer les citoyens que, conformément à la directive émise par l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil municipal se tiendront à nouveau devant public.

Ce retour à la normale est prévu pour la séance ordinaire du mardi 8 septembre prochain. Les élus accueilleront les citoyens dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Pour respecter les mesures de distanciation, tous les élus ne pourront être sur place simultanément. Lors de chaque assemblée, cinq élus, dont la mairesse, M<sup>me</sup> Vicki-May Hamm, seront physiquement présents à l'hôtel de ville de même que le directeur général et la directrice générale adjointe. Les autres conseillers municipaux seront présents de façon virtuelle via visioconférence.

Les séances continueront d'être télédiffusées sur les ondes de NousTV et webdiffusées en direct sur la page Facebook et le compte YouTube de la Ville de Magog.

Toujours afin de respecter les consignes de la santé publique, un maximum de 11 citoyens sera autorisé à l'intérieur de la salle. Puisque le nombre de places est limité, la priorité sera accordée aux citoyens de Magog.

Les personnes qui souhaitent assister à la séance devront s'inscrire préalablement par courriel à [info@ville.magog.qc.ca](mailto:info@ville.magog.qc.ca) ou par téléphone au 819 843-2880 au plus tard avant midi le jour de la séance.

Dans un souci de transparence et d'inclusion, il sera possible pour les citoyens qui ne sont pas physiquement présents de poser une question pendant la séance. Ils pourront le faire en commentant le fil de la publication en direct sur la page Facebook de la Ville de Magog ou en composant le 819 843-3333, poste 444.

Rappelons que les citoyens qui souhaitent assister à la séance devront porter un masque ou un couvre-visage pour circuler dans l'hôtel de ville. Ils pourront le



retirer dès qu'ils seront assis dans la salle du conseil. De plus, de l'antiseptique sera mis à leur disposition afin de respecter les mesures sanitaires.

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

